

Aide aux devoirs au primaire

1) Catégorie :

- Programme ciblé

2) Problème de départ :

- Le décrochage et les retards scolaires atteignent des taux préoccupants. Il faut trouver des moyens pour:
 - augmenter l'intérêt des élèves du primaire pour l'école et augmenter leurs chances de réussite;
 - créer des liens ou améliorer ceux existant entre les parents et l'école;
 - engager davantage la communauté dans les initiatives d'aide.

3) Objectifs :

- Donner à tous les élèves qui en ont besoin une aide dans la réalisation de leurs devoirs et leçons
- Augmenter la motivation des élèves face à leur parcours scolaire et leur capacité à le prendre en main
- Accroître l'engagement des parents et du milieu envers la persévérance scolaire des élèves

4) Milieu de réalisation :

- Écoles primaires

5) Clientèle visée :

- Élèves de 6 à 12 ans :
 - ayant des difficultés d'apprentissage ou des problèmes de motivation;
 - qui ne font pas leurs devoirs et leçons à la maison;
 - qui ne reçoivent pas une aide adéquate ou suffisante à la maison.

6) Mots clés :

- Aide aux devoirs, coeuréaction, partenariat école-communauté, programme ciblé, primaire, difficulté d'apprentissage, soutien, accompagnement, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEEES), réussite scolaire, devoirs, leçons

7) Description :

- Le programme *Aide aux devoirs* vise à donner à tous les élèves qui en ont besoin une aide dans la réalisation de leurs devoirs et de leurs leçons ainsi qu'à augmenter la motivation de ces élèves au regard de leur parcours scolaire et de leur capacité à le prendre en main.
- Le programme prévoit que les écoles devront maintenant diversifier la nature des services offerts, par exemple en organisant des projets tant pour les parents et les autres intervenants que pour les élèves.
- Le programme *Aide aux devoirs au primaire* a été lancé par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du sport (MELS) en 2004. Il prévoit le financement des projets liés à l'aide aux devoirs. En 2009-2010, le programme était assorti d'une somme de 20 millions de dollars. Pour cette année scolaire, les commissions scolaires ont reçu une allocation qui prenait en considération le nombre d'établissements et le nombre d'élèves du primaire au 30 septembre de l'année précédente.
- Dans le choix des projets, la commission scolaire doit respecter les critères suivants :
 - Les projets doivent inclure une diversité de moyens d'aide et d'accompagnement.
 - Les projets doivent inclure des services donnés aux élèves en prévoyant la présence d'un adulte auprès d'eux pour les aider (services directs) et des services donnés à des personnes (dont les parents) qui ont la responsabilité ou le désir de les aider et qui peuvent apporter un soutien aux élèves dans la réalisation de leurs devoirs et leçons ou de leur parcours scolaire (services indirects).
 - Les projets doivent être réalisés en dehors des heures de classe (dans le cas des services directs).

8) Étapes de réalisation :

Cheminement des demandes :

- I. Le Ministère informe la commission scolaire de l'allocation qu'elle reçoit et des critères à respecter pour la présentation des projets.
- II. La commission scolaire demande à ses écoles primaires d'élaborer un projet d'aide aux devoirs respectant les orientations et les critères ministériels ainsi que les critères additionnels qu'elle a déterminés, et assure le soutien nécessaire.
- III. L'école élabore son projet et, après l'avoir fait approuver par le conseil d'établissement, le soumet à la commission scolaire avant le 15 novembre.
- IV. La commission scolaire analyse les projets qui lui sont soumis en fonction des critères ministériels et de ceux qu'elle s'est donnés en respectant le budget maximal fixé par le Ministère.
- V. La commission scolaire transmet au Ministère, avant le 30 novembre, les informations relatives aux projets acceptés en remplissant le formulaire en ligne sur le site Collecte-Info.

9) Activités/Interventions :

- Elles varient selon les projets élaborés. En effet, les projets peuvent prendre différentes formes selon les besoins locaux et les ressources disponibles. Par exemple, il peut s'agir d'accompagnement aux élèves non francophones ou de soutien aux parents (conférences, matériel pédagogique, aide à domicile, etc.).

10) Ressources nécessaires :

- Ressources humaines :
 - Directeur, conseil d'établissement, enseignants, membres du personnel, intervenants et, possiblement, parents et membres de la communauté
- Ressources financières :
 - Budget de fonctionnement (allocation du MEES, fonds de la commission scolaire ou de l'école, si nécessaire et engagement financier des partenaires du milieu dans certains cas)
- Infrastructures :
 - Locaux disponibles pour accueillir les intervenants et les élèves

11) Rôle des acteurs:

- La commission scolaire :
 - demande à chacune de ses écoles d'élaborer un projet d'aide aux devoirs;
 - analyse les projets qui lui sont soumis (en fonction des orientations et des critères ministériels ainsi que de ceux qu'elle s'est donnés) en respectant le budget maximal fixé par le Ministère;
 - transmet les documents requis au MEES;
 - assure le soutien nécessaire à la mise en place des projets.
- Les directions d'école :
 - élaborent le projet en collaboration avec le conseil d'établissement, les enseignants et les membres du personnel;
 - le soumettent aux commissions scolaires en respectant les objectifs et les délais prévus;
 - utilisent l'allocation reçue pour réaliser le projet;
 - trouvent les intervenants nécessaires;
 - encouragent la contribution d'organismes communautaires;
 - encadrent le projet.
- Les intervenants :
 - animent les activités.
- Les parents et membres de la communauté :
 - participent possiblement à la réalisation du projet.

12) Résultats de l'expérimentation/Fondements scientifiques :

- Le programme a été évalué durant trois ans (2004-2007) par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information (DRSI) du gouvernement. Son rapport complet se trouve à cette adresse :
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/AideAuxDevoirs_07-01036.pdf
- Voici quelques constats tirés de ce rapport de l'évaluation, effectuée auprès d'écoles ayant bénéficié du programme *Aide aux devoirs* :
 - À ce stade-ci de l'implantation du programme, les répondants considèrent que les objectifs sont partiellement atteints. Toutefois, les opinions diffèrent quant à l'atteinte des objectifs. En effet, les répondants reconnaissent que les élèves font davantage leurs devoirs.
 - Moins de la moitié du personnel enseignant (46 %) a répondu *tout à fait* ou *en partie* à la question demandant si la communauté est davantage intéressée à la réussite des jeunes. Il est à noter que 56% des présidents et présidentes des conseils d'établissement et 78 % des directions d'école partagent cet avis.
 - La majorité des membres du personnel enseignant ont mentionné que les élèves qui bénéficient du programme font davantage leurs devoirs et leçons. 51 % estiment que les élèves ayant bénéficié du programme démontrent plus d'intérêt envers l'école en général et 57% trouvent que les élèves démontrent plus d'intérêt à l'égard des devoirs et leçons.
 - Un peu moins de la moitié du personnel enseignant est d'avis que la communauté (famille, partenaires, organismes) démontre davantage d'intérêt pour la réussite des jeunes et les élèves ayant des difficultés scolaires. L'avis des présidents et présidentes des conseils d'établissement est plus positif, bien qu'une personne sur cinq n'ait pas d'opinion sur le sujet. Les directions d'école sont encore plus nombreuses (78 %) à percevoir l'intérêt de la communauté, malgré le fait qu'elles bénéficient peu du soutien d'organismes communautaires.
 - Les trois quarts des enseignants et enseignantes et 84 % des responsables dans les commissions scolaires estiment que l'aide aux devoirs au primaire est une bonne façon de contrer le décrochage et les retards scolaires des élèves. Par contre, ainsi qu'il est mentionné dans la section portant sur la réponse aux besoins des parents (section 4.3.1), les répondants ont noté une déresponsabilisation des parents à l'égard des devoirs et leçons, ce qui est un effet négatif du programme.

13) Matériel associé au projet :

- Description du programme sur le site du MEES
<http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/soutien-financier/aide-aux-devoirs/>

14) Information complémentaire :

- En 2007-2008, toutes les commissions scolaires visées (70) ont présenté des projets d'aide aux devoirs. Les allocations consenties ont permis à 1 854 écoles primaires de mettre en œuvre des projets dans le cadre de ce programme.
- L'information contenue dans cette fiche a été tirée des sites Internet suivants:
 - o <http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/soutien-financier/aide-aux-devoirs/description/>
 - o http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/AideAuxDevoirs_07-01036.pdf
 - o <http://www.education.gouv.qc.ca/ministere-de-leducation-et-de-lenseignement-superieur/>